

RAPPORT N° 97/4-62
du Conseil Municipal

OBJET

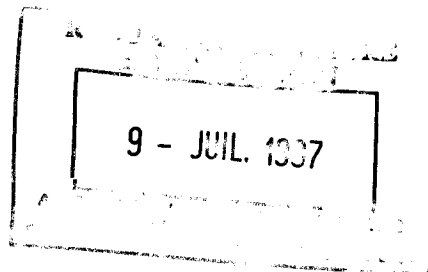
IMPLANTATION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE
"BENOITE BOULARD" AU BOULEVARD DE LA PROVIDENCE

La Commission CASE, lors de sa séance du 7 mai 1997, s'est prononcée favorablement pour la réalisation d'une plaque en la mémoire de l'Artiste Benoîte BOULARD, suite à la requête formulée par son fils Jean-Marie BOULARD.

En conséquence, je vous demande de vous prononcer sur l'implantation de la plaque commémorative "Benoîte BOULARD" au Boulevard de La Providence.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 97/4-62
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 juin 1997

OBJET

IMPLANTATION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE
"BENOITE BOULARD" AU BOULEVARD DE LA PROVIDENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-62 du Maire ;

Vu le rapport de Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Vie Quotidienne ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le projet d'implantation d'une plaque commémorative "Benoîte BOULARD" au Boulevard de La Providence (à hauteur du Lavoir, à droite après l'Allée Ave Maria) -plaque posée à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 1997-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE
Michel TAMAYA

